



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS

**900-26-58 : Consultation Assistance Maître
d'ouvrage en Assurance**

Université de Limoges
33 rue François Mitterrand
87032 LIMOGES

- Cahier des charges –

Table des matières

1. Contexte	3
2. Présentation de l'université :	4
3. Objectif de la prestation	5
4. Obligation de résultat, qualité des livrables et moyens affectés à la mission	6
4.1 Obligation de résultat	6
4.2 Livrables attendus	6
4.3 Moyens affectés à la mission	6
5. Contenu de la mission	6
5.1 Phase 1 – Diagnostic et audit	6
5.2 Phase 2 – Définition des besoins et préparation de la consultation	7
5.3 Phase 3 – Assistance pendant la consultation	8
5.4 Phase 4 – Analyse des candidatures et des offres	8
6. Obligation d'indépendance, de neutralité et prévention des conflits d'intérêts	8
7. Durée envisagée	10
8. Pénalité	10
8.1 Responsabilité du titulaire en cas de manquement à l'obligation d'indépendance	10
8.2 Responsabilité en cas de non-respect du planning	11
9. Protection des données	11
10. Confidentialité	11
11. Pondération	Erreur ! Signet non défini.

1. Contexte

Le présent marché a pour objet la désignation d'un prestataire chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière d'assurances pour le compte de l'Université de Limoges.

La mission consiste à accompagner l'Université de Limoges dans l'analyse de ses besoins, la définition de sa stratégie assurantielle, la conception et la rédaction des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (DCE), l'assistance à la passation des marchés, l'analyse des offres, l'attribution des contrats d'assurance.

L'Université de Limoges dispose actuellement d'un programme d'assurances couvrant notamment :

- la responsabilité civile de l'établissement ;
- les assurances multirisques des bâtiments et du patrimoine immobilier pour les sites assurés ;
- les assurances des biens mobiliers, matériels et équipements sur certains sites identifiés ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances couvrant les étudiants dans le cadre de leurs stages et activités pédagogiques en entreprise ;
- les garanties de protection juridique ;
- les garanties liées aux activités sportives ;
- les prestations d'assistance et de rapatriement au bénéfice des personnels et des étudiants dans le cadre de leurs déplacements professionnels, pédagogiques ou universitaires en France et à l'étranger.

Les contrats en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Conformément aux dispositions applicables aux établissements publics de l'État, certains risques ou patrimoines peuvent faire l'objet de modalités spécifiques de couverture ou d'auto-assurance. Le titulaire devra intégrer cette particularité dans son analyse et ses préconisations.

Le périmètre de la mission comprend également l'assistance à la souscription d'une assurance dommages-ouvrage relative à deux opérations de construction ou de réhabilitation déjà identifiées par l'Université de Limoges.

Dans le cadre de sa mission, le titulaire devra proposer une structuration optimale des futurs marchés d'assurance sous forme de lots distincts, permettant une mise en concurrence adaptée aux différents risques à couvrir et aux spécificités de l'établissement.

2. Présentation de l'université :

L'Université de Limoges est une université pluridisciplinaire à taille humaine et attractive. Elle accueille plus de 18000 étudiants – dont près de 44% ont obtenu leur bac en dehors de l'Académie de Limoges. Aujourd'hui, elle est aussi l'une des universités françaises qui accueille le plus d'étudiants internationaux (11%).

Forte de ses 5 instituts de recherche et 22 laboratoires, l'Université de Limoges se distingue aussi par une recherche dynamique qui regroupe plus de 600 chercheurs autour de spécialités telles que : environnement, territoires, cryptologie, électronique-optique, matériaux, céramiques, domotique, numérique, banque et finances, droit du sport, management de la santé...

Résolument connectée au monde socio-économique, encourageant l'interdisciplinarité et la créativité, l'Université a notamment pour ambition de se positionner comme l'acteur central de son écosystème d'innovation territorial.

L'UNIVERSITE DE LIMOGES EN CHIFFRES

- 18031 étudiants au 31/01/2022
- 1128 enseignants au 31/12/2021
- 3 DEUST
- 25 mentions de Licences générales
- 24 mentions de Licences professionnelles
- 12 spécialités de BUT
- 34 mentions de Masters
- 6 titres d'ingénieurs
- Des formations de santé
- 49 spécialités de doctorat
- 80 DU et DIU

Avec plus de 350 formations diplômantes dans des domaines très variés, l'Université de Limoges propose, en plus des grands fondamentaux universitaires, de nombreux parcours qualifiants à forte compétence opérationnelle :

- des licences professionnelles et des bachelors universitaires de technologie conçus pour de nombreux métiers demandeurs ;
- des masters à destination de secteurs d'activités pointus ;
- des formations transversales à fort potentiel ;
- des diplômes d'ingénieurs recherchés ;
- des écoles doctorales pour valoriser l'excellence universitaire.

L'Université est majoritairement implantée à Limoges. Certains centres d'enseignement ont des antennes à Brive, Éggletons, Guéret et Tulle. Des spécialités profitent des atouts naturels

de la région pour implanter au cœur du territoire des lieux de formation et de recherche sur le bois, l'environnement, le traitement de l'eau, le patrimoine ou encore le génie civil.

- 5 facultés : Droit et Sciences économiques ; Médecine ; Pharmacie ; Lettres et Sciences Humaines ; Sciences et Techniques
- 5 instituts : IUT, Institut Universitaire de Technologie ; IAE, École Universitaire de Management ; IPAG, Institut de Préparation à l'Administration Générale ; ILFOMER, Institut des Sciences de la Réadaptation ; INSPE, Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation
- 1 École Nationale Supérieure d'Ingénieurs, ENSIL-ENSCI
- 1 École d'Ingénieurs partenaire, 3iL
- 4 écoles doctorales thématiques : Sciences et Ingénierie ; Biologie, Chimie et Santé ; Gestion des Institutions et des Organisations ; Littérature, Sciences Humaines et Sociales
- 5 Instituts de recherche : XLIM ; OmegaHealth ; IMPEO, Institut Matériaux Procédés Environnement Ouvrages ; SHS, Sciences Humaines et Sociales ; GIO, Gouvernance des Institutions et des Organisations

3. Objectif de la prestation

Le titulaire intervient exclusivement en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière d'assurances.

Il n'agit ni en qualité de courtier en assurances, ni en qualité de mandataire d'un organisme d'assurance, ni en qualité de distributeur de produits d'assurance. À ce titre, il ne dispose d'aucun pouvoir de représentation, de négociation ou de placement de contrats d'assurance pour le compte de l'Université de Limoges.

La mission porte sur l'analyse des besoins, la préparation des consultations et l'assistance à la passation des marchés relatifs notamment aux domaines suivants :

- responsabilité civile de l'établissement ;
- responsabilité des dirigeants, agents et personnels ;
- dommages aux biens et patrimoine immobilier ;
- biens mobiliers, matériels et équipements assurés ;
- flotte automobile ;
- protection juridique ;
- assistance et rapatriement des personnels et étudiants en déplacement en France et à l'étranger ;
- assurance des étudiants dans le cadre des stages et activités pédagogiques ;
- assurance dommages-ouvrage pour les opérations immobilières identifiées par l'Université de Limoges.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée en fonction des besoins identifiés lors de la phase d'audit.

4. Obligation de résultat, qualité des livrables et moyens affectés à la mission

4.1 Obligation de résultat

Le titulaire est tenu à une obligation de résultat afin de permettre à l'Université de Limoges de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au renouvellement de ses contrats d'assurance dans les délais impartis et sans rupture de couverture.

Les livrables devront être complets, cohérents, exploitables et conformes aux besoins de l'Université.

4.2 Livrables attendus

Le titulaire remettra au minimum les documents suivants :

- un rapport d'audit initial des contrats et risques assurables ;
- un projet de DCE comprenant notamment les pièces techniques de consultation ;
- un rapport d'analyse des offres (RAO) ;
- des notes techniques intermédiaires, si nécessaire.

4.3 Moyens affectés à la mission

Le titulaire devra :

- désigner un interlocuteur principal ;
- présenter les compétences et l'expérience de l'équipe dédiée ;
- garantir la disponibilité des moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission ;
- assurer la continuité de service pendant toute la durée du marché.

Tout changement d'intervenant devra être porté à la connaissance de l'Université de Limoges et s'accompagner de la mise à disposition de compétences équivalentes.

5. Contenu de la mission

5.1 Phase 1 – Diagnostic et audit

Le titulaire réalise un audit complet du programme d'assurances de l'Université de Limoges.

À ce titre, il assure notamment :

- l'analyse des contrats d'assurance en cours ;
- l'identification des risques assurables et des risques éventuellement conservés par l'établissement ;
- l'évaluation de l'adéquation entre les garanties souscrites et les besoins réels de l'Université ;
- l'analyse des franchises, plafonds de garanties et exclusions ;
- l'analyse de la sinistralité sur les cinq dernières années ;
- l'identification des éventuelles zones de sous-assurance, de sur-assurance ou d'absence de couverture ;
- l'évaluation des risques liés aux activités d'enseignement, de recherche, de formation continue et de valorisation ;
- l'analyse des risques liés aux déplacements des étudiants, enseignants, chercheurs et personnels en France et à l'étranger ;
- l'analyse des risques liés aux stages, missions, manifestations universitaires, activités sportives et culturelles ;
- l'analyse des besoins liés au patrimoine immobilier, aux équipements scientifiques et techniques, aux collections et aux infrastructures numériques ;
- la formulation de préconisations d'optimisation.

Le titulaire remet un rapport d'audit détaillé comprenant ses constats, analyses et recommandations.

5.2 Phase 2 – Définition des besoins et préparation de la consultation

Le titulaire accompagne l'Université de Limoges dans la définition de sa stratégie assurantielle.

À ce titre, il assure :

- la définition et la hiérarchisation des besoins en assurance ;
- la détermination des risques devant être assurés et de ceux pouvant être conservés ;
- la définition des niveaux de garanties attendus ;
- la détermination des franchises adaptées ;
- la proposition d'une décomposition pertinente en lots ;
- la rédaction des pièces techniques du dossier de consultation des entreprises (CCTP, annexes techniques, inventaires et états déclaratifs, CCAP et RC) ;
- l'assistance à la définition des critères techniques d'analyse des offres ;
- la préparation des éléments nécessaires à la consultation des opérateurs économiques ;
- l'assistance spécifique à la passation d'une assurance dommages-ouvrage pour les deux opérations immobilières identifiées par l'Université.

5.3 Phase 3 – Assistance pendant la consultation

Pendant la procédure de consultation, le titulaire :

- assiste l'Université dans le suivi de la consultation ;
- analyse les demandes de renseignements formulées par les candidats ;
- prépare les réponses techniques à destination des candidats ;
- participe aux réunions de travail organisées par l'Université ;
- assiste l'Université dans l'éventuelle modification des documents de consultation ;
- veille à la cohérence technique des réponses apportées aux candidats.

5.4 Phase 4 – Analyse des candidatures et des offres

Le titulaire assure l'analyse technique des offres reçues.

À ce titre, il :

- vérifie la conformité des offres aux exigences du dossier de consultation ;
- analyse les garanties proposées ;
- compare les exclusions, limitations et franchises ;
- évalue la qualité des services associés ;
- analyse les conditions financières des offres ;
- identifie les écarts significatifs entre les propositions des candidats ;
- rédige un rapport d'analyse détaillé pour chaque lot ;
- établit un classement des offres au regard des critères définis ;
- formule un avis motivé destiné à éclairer la décision de l'Université ;
- présente une synthèse pédagogique des différentes couvertures d'assurances, en expliquant leur portée, leurs avantages, leurs limites afin de faciliter leur compréhension.

Le titulaire participe, à la demande de l'Université, aux réunions de présentation des résultats de l'analyse.

6. Obligation d'indépendance, de neutralité et prévention des conflits d'intérêts

Le titulaire exerce sa mission en toute indépendance vis-à-vis des entreprises d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance, intermédiaires d'assurance et plus généralement de tout opérateur économique susceptible de répondre aux consultations lancées par l'Université de Limoges.

À ce titre, le titulaire ne peut :

- détenir un mandat de distribution, de placement ou de représentation délivré par une entreprise d'assurance, une mutuelle ou toute autre structure exerçant une activité d'assurance ;
- percevoir, directement ou indirectement, une rémunération, commission, rétrocession, avantage en nature ou financier émanant d'un organisme d'assurance ou d'un intermédiaire d'assurance dans le cadre de l'exécution du présent marché ;
- intervenir en qualité d'intermédiaire d'assurance, de courtier mandaté ou de représentant d'un organisme assureur pour les contrats faisant l'objet de la présente mission.

Le titulaire garantit l'absence de tout lien de nature à compromettre son indépendance, son impartialité ou son objectivité dans l'exécution de sa mission.

Le titulaire déclare ne pas se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens des dispositions du Code de la commande publique. Il s'engage à informer sans délai l'Université de Limoges de toute situation existante ou susceptible de survenir pendant l'exécution du marché et pouvant affecter son indépendance, son impartialité ou sa neutralité.

Afin de permettre à l'Université de Limoges d'apprécier l'absence de conflit d'intérêts, chaque candidat devra produire dans son offre :

- une déclaration sur l'honneur attestant de son indépendance vis-à-vis des organismes d'assurance ;
- une déclaration des éventuels liens capitalistiques directs ou indirects avec des entreprises d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance ou intermédiaires d'assurance ;
- la liste des partenariats, conventions ou accords commerciaux conclus avec des organismes d'assurance ou leurs représentants ;
- toute information permettant d'apprécier l'absence de conflit d'intérêts dans le cadre de la mission.

Le titulaire s'engage à réaliser l'ensemble de ses prestations de manière objective, impartiale et non orientée. Ses analyses, recommandations et préconisations devront être exclusivement fondées sur les besoins exprimés par l'Université de Limoges, les caractéristiques des risques à couvrir et les critères définis dans les documents de consultation.

Le titulaire s'interdit toute action ou recommandation ayant pour effet de favoriser ou de défavoriser un opérateur économique déterminé.

Tout manquement aux obligations d'indépendance, de neutralité ou de prévention des conflits d'intérêts pourra entraîner, après mise en demeure restée sans effet, la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire, sans préjudice des éventuelles actions en réparation du préjudice subi par l'Université de Limoges.

7. Durée envisagée

La présente mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a pour objectif de permettre à l'Université de Limoges de procéder au renouvellement de son programme d'assurances dans des conditions garantissant la continuité de couverture de l'ensemble de ses risques.

Les contrats d'assurance actuellement en vigueur arrivent à échéance le 31 décembre 2026. Le titulaire devra organiser sa mission de manière à permettre la passation et la notification des nouveaux marchés d'assurance avant cette date.

À ce titre, le titulaire devra proposer, dès le démarrage de la mission, un calendrier détaillé d'exécution précisant notamment :

- les phases d'audit et d'analyse des contrats existants ;
- les phases de collecte des données et d'évaluation des risques ;
- les délais de rédaction des pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- les étapes de la procédure de consultation ;
- les délais d'analyse des candidatures et des offres ;
- les phases de mise au point éventuelle des marchés ;
- la date prévisionnelle de notification des contrats d'assurance.

Le titulaire s'engage à respecter le planning validé par l'Université de Limoges et à alerter immédiatement celle-ci de toute difficulté susceptible d'entraîner un retard dans l'exécution de la mission.

Le calendrier proposé devra garantir une marge de sécurité suffisante afin d'éviter toute rupture de couverture d'assurance ou toute situation susceptible de compromettre la continuité de la protection de l'établissement, de ses personnels, de ses étudiants, de son patrimoine et de ses activités.

Le titulaire participera aux réunions de suivi nécessaires au respect des échéances et produira, à la demande de l'Université de Limoges, tout état d'avancement permettant de vérifier le bon déroulement de la mission.

8. Pénalité

8.1 Responsabilité du titulaire en cas de manquement à l'obligation d'indépendance

Tout manquement aux obligations d'indépendance, de neutralité ou de prévention des conflits d'intérêts constitue une faute grave susceptible d'entraîner la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire.

Lorsque ce manquement a eu pour effet de fausser les conditions de mise en concurrence ou de porter atteinte aux intérêts de l'Université de Limoges, le titulaire pourra être tenu de réparer l'intégralité du préjudice subi par l'établissement.

Ce préjudice pourra notamment comprendre les surcoûts supportés par l'Université résultant de la souscription de contrats d'assurance dans des conditions moins avantageuses que celles qui auraient pu être obtenues dans le cadre d'une consultation conduite de manière indépendante et impartiale.

L'Université de Limoges se réserve également le droit d'appliquer les pénalités prévues au CCAP, sans préjudice des actions en réparation qu'elle pourrait engager.

8.2 Responsabilité en cas de non-respect du planning

Le titulaire s'engage à respecter le calendrier d'exécution validé par l'Université de Limoges.

Tout retard dans la remise des livrables ou dans l'exécution des prestations devra être immédiatement signalé à l'Université, accompagné des motifs du retard et des mesures correctives envisagées.

En cas de non-respect du planning imputable au titulaire, l'Université de Limoges pourra appliquer les pénalités prévues au CCAP.

Si le retard est susceptible de compromettre le renouvellement des contrats d'assurance avant leur échéance au 31 décembre 2026 ou d'entraîner un risque de rupture de couverture pour l'établissement, le titulaire pourra être tenu responsable des préjudices subis par l'Université dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Toutefois le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, par décision motivée de ne pas appliquer ou de moduler ces pénalités lorsque le retard sera justifié, minime ou sans incidence sur la bonne exécution du marché.

9. Protection des données

Le titulaire s'engage à respecter strictement la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), conformément aux dispositions prévues au CCAP.

10. Confidentialité

L'ensemble des données, et documents transmis ou produits dans le cadre du présent marché sont strictement confidentiels.

Ils demeurent la propriété exclusive de l'université. Aucun usage, diffusion ou conservation en dehors des besoins stricts du marché ne pourra être effectué par le titulaire.

En cas de non-respect de cette clause le titulaire sera pénalement responsable.

Pôle Partenariats
Direction des Stratégies et des Partenariats

Tous les documents produits dans le cadre du marché (analyses, rapports, DCE, tableaux comparatifs) deviennent la propriété exclusive de l'université de limoges.